
Nombre de membres

Séance du 01 juillet 2021

en exercice : 15

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Présents : 11

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Ghislaine MOREAU (Conseillère Municipale), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Guillaume DUBOIS (Conseiller Municipal), Madame Nathalie JAUNASSE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal)

Votants: 13

Représentés: Jacques MOTARD par Jean AGEORGES, Ludovic LAUNEAU par Marc RUE

Excuses:

Absents: Martine DEMEURE, Patrick LEHAGRE

Secrétaire de séance: Quentin BONVALLET-DAMOISEAU

Dans le cadre des préconisations concernant les mesures sanitaires en vigueur et dans le respect de la distanciation sociale, Madame le Maire remercie les membres du conseil de bien vouloir respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 avril 2021.
- Compte rendu des décisions du Maire
- PLU : modification droit commun avec enquête publique
- Approbation du rapport de la CLECT du 17 mars 2021
- Décision modificative n°1 budget principal : Investissement
- Décision modificative n°1 budget Assainissement : amortissement
- Participation applicable à l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre des enfants de la commune de Charentilly scolarisés à Tours
- Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Roch
- Conventions d'utilisation du domaine public
- PDIPR
- Acquisition de 2 parcelles pour mise en place de 2 réserves incendie
- Validation du choix de la CAO relatif à l'appel d'offres ouvert pour le marché des prestations de fournitures de repas au Restaurant Scolaire de la commune de Charentilly
- Propositions et choix relatif à la délégation de service public pour un accueil périscolaire
- Compte rendu des EPCI.
- Questions diverses :

Après conseil :

Affaires diverses.

Ouverture de séance : 19h00. La séance est enregistrée.

Nomination du secrétaire de séance : Quentin Bonvallet-Damoiseau

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 22 avril 2021 :

Pas de remarque.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Décisions du Maire :

Achat de 4 bridges et de 4 canapés pour un montant de 4 492.00€ qui seront installés sur la place du village, à la Croix Saint Jean et un autre lieu à choisir.

Subvention du Conseil Départemental pour l'achat du mobilier urbain FAAL : 500.00€

Affaires qui seront soumises à délibération:

Objet: PLU : modification de droit commun - DE 2021 032

Madame le Maire expose que suite à l'intervention de monsieur Berthonneau de la DDT37 à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan le 1er juin dernier et auprès des conseillers municipaux de Charentilly le 16 juin 2021, il est établi que :

- le PLU de la commune de Charentilly a été approuvé le 13 décembre 2010
- la loi ALUR de 2014 a permis d'acter le transfert de compétence urbanisme aux EPCI et a rendu caduques les POS et les zones d'urbanisation AU de plus de 9 ans qui deviennent caduques également (c'est le cas pour 10 PLU/16 du territoire de la CCGC-PR).

Les zones à urbaniser 1AU ne sont pas soumises à la caducité et sont des zones à urbaniser à court terme. L'espace dans la zone 1AUa, situé au Clos Fourneau, devra respecter un certain phasage et les orientations d'aménagement internes à cette zone et son règlement. Les autres zones 1AU sont déjà urbanisées, les zones AU ne sont plus urbanisables du fait que le PLU de Charentilly date de plus de 9 ans.

La CCGC-PR a pris la compétence urbanisme au 1er janvier 2018.

Pour inscrire une procédure de modification de PLU avec enquête publique, il sera nécessaire de s'entourer d'un bureau d'étude.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L153-36 à L153-48 ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2010 approuvant le PLU ;

Vu la délibération du 06 juin 2017 approuvant les modifications du PLU ;

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en raison de :

- Les zones à urbaniser 1AU non soumises à la caducité sont des zones à urbaniser à court terme.
- Phasage de l'espace dans la zone 1AUa, situé au Clos Fourneau ;
- Respect des orientations d'aménagement internes à cette zone 1AUa et son règlement.

Madame le Maire expose la nécessité de concerter la population pendant toute la durée de la réflexion visant à modifier les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Programme d'Orientations et d'Actions, les règlements écrits et/ou graphiques du Plan Local d'Urbanisme.

Des remarques ;

Jean Ageorges demande ce qu'il en est du PLUi.

Madame le Maire répond que la Communauté de Communes a la compétence PLUi depuis le 1^{er} janvier 2018. Toutes les communes du territoire ne sont pas dotées de PLU, il est donc nécessaire de lancer un PLUi. Les 19 communes vont devoir se concerter, trouver un accord en bureau communautaire. Le lancement du PLUi se fera en septembre pour une durée d'environ 5 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention N. Jaunasse), des membres présents ou représentés décide :

- **de prescrire la modification du PLU conformément aux articles L153-36 à L153-48 du code de l'urbanisme dans le but :**
 - **d'urbaniser les zones 1AU non soumises à la caducité à court terme.**
 - **de phaser l'espace dans la zone 1AUa, situé au Clos Fourneau ;**
 - **de prescrire les orientations d'aménagement internes à cette zone et son règlement.**
- **de solliciter Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan pour inscrire la modification du PLU de la commune de Charentilly conformément aux articles L153-36 à L153-48 du code de l'urbanisme à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire ;**
- **de saisir la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan pour mener à bien cette procédure et de bien vouloir lancer une consultation auprès de 3 cabinets d'urbanisme.**
- **d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Approbation du rapport de la CLECT du 17 mars 2021 - DE 2021_033

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 17 mars 2021, portant sur l'évaluation des charges consécutives à :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan
- A la prise de compétence "gestion des milieux aquatiques"
- A la prise de compétence PLU

Et fixant le montant des attributions compensatrices à :

- attributions de compensation négatives : - 1 666 766.73€
- attributions de compensation positives : + 39 408.26€

soit un total de 1 627 358.47 réparties en :

- section de fonctionnement : 1 384 802.34€
- section d'investissement : 242 556.13€

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés décide :

- **D'approuver le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan qui s'est réunie en date du 17 mars 2021 ;**

- **D'adopter le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Charentilly :**
 1. En fonctionnement d'un montant de 12 648.21 € HT soit 15 000.00€ TTC
 2. En investissement d'un montant de 60 000 € HT
- **D'approuver en investissement le montant de l'enveloppe communautaire pour la commune de Charentilly : 40 938.91€ HT**
- **D'approuver le versement par la commune de Charentilly à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses – Pays de Racan l'attribution de compensation négative fixée à 60 000€ pour l'année 2021 ;**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Décision modificative n°1 Budget Principal n° 62400 - DE 2021 034

Madame le Maire et Catherine CARAYOL, secrétaire de mairie, exposent au Conseil Municipal :

- qu'afin de pouvoir procéder au mandatement de la facture du prestataire informatique AMS concernant la fourniture de logiciels pour les postes de madame la directrice de l'école communale et de madame le Maire,
- que pour les crédits ouverts à l'article 2051 du budget principal n°624000 de l'exercice 2021, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188 - 244	Autres immobilisations corporelles	-568.80	
2051 (041)	Concessions, droits similaires	568.80	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE d'approuver, en dépenses section d'investissement du Budget Principal n°624000 exercice 2021, la décision modificative n°1 telle qu'inscrite ci-dessus ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Décision modificative n°1 Budget assainissement n°62402 - DE 2021_035

Madame le Maire et Catherine CARAYOL, secrétaire de mairie, exposent au Conseil Municipal que, après reprise des écritures d'amortissement par le trésorier de Neuillé Pont Pierre, pour les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
70611	Redevance d'assainissement collectif		-1004.67
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		1004.67
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
139111 (040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	588.00	
13915 (040)	Sub. équipt cpte résult. Groupements	416.67	
020	Dépenses imprévues	-1004.67	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative n°1 du budget Assainissement n° 62402 exercice 2021 telle qu'inscrite ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: Participation applicable à l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre des enfants de la commune de Charentilly scolarisés à Tours - DE 2021_036

Madame le Maire expose qu'au titre des enfants des communes extérieures, fréquentant une école publique de Tours pour l'année scolaire 2020-2021, un enfant de la commune de Charentilly est concerné.

Dans le cadre de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au service de la construction du parcours des élèves en situation d'handicap, cet enfant domicilié hors la ville de Tours fréquente l'école élémentaire Peguy située à Tours nord.

Une participation financière applicable pour l'année scolaire 2020-2021 est sollicitée par la ville de Tours à hauteur de 548.00€ par élève.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **Décide d'accorder une participation financière dans le cadre de la fréquentation intercommunale d'un enfant de la commune de Charentilly dans l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) Ecole élémentaire PEGUY à la Ville de Tours et ce à hauteur de 548.00€ pour l'année scolaire 2020-2021 ;**
- **Dis que les crédits seront prélevés sur le Budget Primitif principal n°62400 ;**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Roch - DE 2021 037

Madame le Maire expose que pour faire face à la non titularisation d'un agent stagiaire et à son départ de la commune, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Roch.

Le travail de l'agent mis à disposition est organisé par la commune de Charentilly et concerne le broyage et le fauchage, à raison de 35 heures/semaine et ce à compter du 26 mai 2021 jusqu'au 18 juin 2021 inclus.

La rémunération de l'agent mis à disposition sera versée par la commune de Saint Roch ainsi que toutes indemnités liées au remboursement de frais. Aucun complément de rémunération ne sera versé par la collectivité d'accueil, en l'occurrence la mairie de Charentilly. La commune de Charentilly rembourse le montant de la rémunération de l'agent et les charges sociales afférentes à la commune de Saint Roch.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Saint Roch (commune d'origine) et la mairie de Charentilly (commune d'accueil) qui convient :

- 1- de l'objet et la durée de la mise à disposition
- 2- les conditions d'emploi
- 3- la rémunération
- 4- le remboursement de la rémunération
- 5- contrôle et évaluation de l'activité
- 6- congés pour indisponibilité physique
- 7-formation
- 8- fin de la mise à disposition
- 9- contentieux.

Madame le Maire propose également de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition de personnel en attendant le recrutement d'un nouvel agent technique sur la commune de Charentilly et ce à compter du 5 juillet 2021 jusqu'au 16 juillet 2021 inclus, renouvelable par tacite reconduction 3 fois.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE la mise en place d'une convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Roch pour la période du 26 mai 2021 jusqu'au 18 juin 2021 inclus ;**
- **APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Saint Roch et la commune de Charentilly ci-annexée ;**

- **DECIDE** la mise en place d'une nouvelle convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Saint Roch pour la période du 5 juillet 2021 jusqu'au 16 juillet 2021 inclus renouvelable par tacite reconduction 3 fois ;
- **APPROUVE** les termes de la seconde convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Saint Roch et la commune de Charentilly ci-annexée ;
- **AUTORISE**, madame le Maire, ou son représentant à signer ces conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

Objet: Conventions d'utilisation du domaine public - DE 2021 038

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2125-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'article L. 2125-1 du CGPPP qui pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Vu l'article L. 2122-21 1° du CGCT stipulant que « *Le Maire administre les propriétés de la commune* » ;

Considérant les demandes de Monsieur Bonjean et de Monsieur Chevereau relatives à un emplacement sur le domaine public afin de réaliser leur activité commerciale de Food Truck et de Camion Pizza,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'occupation temporaire du domaine public,

Considérant qu'il est proposé de définir les tarifs de redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 120€/an,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE d'approuver les termes des 2 conventions d'occupation temporaire du domaine public, ci-annexées, concernant les occupants suivants :**
 - **Monsieur BONJEAN C&C Food pour son activité commerciale de Food Truck**
 - **Monsieur CHEVEREAU pour son activité commerciale de Camion Pizza**
- **DECIDE d'approuver le tarif de la redevance d'occupation à hauteur de 120€/an**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

G. Guyon précise qu'une borne prise de courant a été installée sur le parking de la Maison des Associations afin que les camions pizza et food truck puissent s'y brancher et ne plus utiliser de groupes électrogènes.

Objet: PDIPR - DE 2021 039

Madame le Maire donne la parole à Monsieur J. Ageorges, 3ème adjoint en charge des chemins de randonnées qui explique que la Communauté de Communes de Gâtines et Choisille - Pays de Racan demande que les communes actualisent leurs chemins de randonnées.

Pour la commune de Charentilly, il est nécessaire de prendre en compte 4 variantes à intégrer aux 2 circuits de randonnées existants et ce comme suit :

CIRCUIT 1

- Variante 1 : Caves Malvau
- Variante 2 : Zone humide

CIRCUIT 2

- Variante 1 : Les Grandes Tailles
- Variante 2 : les Caves Malvau
- Variante 3 : Zone humide (pont de bois et bas du lotissement les Poiriers)
- Variante 4 : La Mare (passage situé en arrière et le long du lotissement rejoignant la rue du Moulin Moreau à la rue des Mailleries).

Changement à intervenir au niveau des 2 circuits communaux existants :

- départ et arrivée : Parking du stade
- Circuit 1 : cheminement rue de l'Espérance pour se diriger sur le cheminement du fond du talweg à revenir sur la rue des Chevalleraies à La Noue Guilloche. Pour le reste, pas de changement.
- Circuit 1 : 6.9 km
- Circuit 2 : 11.4 km

Considérant les deux schémas matérialisant le cheminement des 2 circuits visés par le Conseil Départemental annexés à la délibération ;

Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n° DE_2019_080 en date du 3 décembre 2019.

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- **décide d'annuler la délibération n° DE_2019_080**
- **accepte conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des circuits de la commune de Charentilly 1 et 2 avec les 4 variantes tels que présentés sur les plans ci-annexés ;**
- **s'engage à ne pas les aliéner (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Départemental un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours) ;**
- **s'engage à leur conserver leur caractère public et ouvert ;**
- **s'engage à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires ;**
- **à assurer l'entretien de ces mêmes itinéraires ;**
- **autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Objet: Acquisition de 2 parcelles pour la mise en place de 2 réserves incendie sur la commune de CHARENTILLY - DE 2021 040

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour faire suite au dossier initié par Monsieur Jacques Motard en mars 2019, différents contacts ont été pris afin de finaliser l'installation de 2 citernes incendie sur la commune de Charentilly :

- avec le géomètre
- avec les services du département
- avec le SIAEP
- avec le SDIS
- avec Madame De Bordas, propriétaire
- avec Madame Ruffin, propriétaire.

Le cabinet Brichet-Lhumeau, géomètre à Château La Vallière, a procédé aux travaux de division et de bornage sur les 2 sites, lieux dit La Clergerie, parcelle cadastrée A231 et lieu-dit Les Bournais, parcelle cadastrée A119 pour un montant HT de 1 653.30€ soit 1 983.96€, dépenses à charge de la commune de Charentilly.

L'acquisition des 2 parcelles se fera à hauteur 2.50€ le m², auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

Sur le site des Bournais, il est nécessaire d'ouvrir les barrières de sécurité de la Départementale 938, une estimation des travaux nécessaires a été réalisée par les services du Département pour un montant HT de 9 070.00€ soit 10 884.00€ TTC, dépense à charge de la commune de Charentilly.

Sur le site de La Clergerie, il est nécessaire de faire abattre les arbres par un professionnel, certains des arbres étant le long d'une ligne électrique. Un devis a été demandé par madame De Bordas à hauteur de 1 500.00€ TTC.

Madame De Bordas a sollicité la DDT37 car elle aurait dû inclure l'exploitation de cette parcelle dans son plan de gestion relatif au bois. Elle nous a informés ce jour qu'il serait préférable de vendre cette parcelle sans exploitation du bois et dans ce cas la commune pourrait exploiter ce bois après avoir demandé une autorisation de défrichage.

Madame le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour ces 2 derniers points.

Les frais de clôture pour ces 2 parcelles seront à la charge de la commune de Charentilly.

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** madame le Maire à prendre à la charge de la commune les frais de division et de bornage sur les 2 sites :
 - lieu-dit La Clergerie, parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section A n°231
 - lieu-dit Les Bournais, parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section A n°119

pour un montant à hauteur de 1 653.30€ soit 1 983.96€ ;

- **DECIDE** l'acquisition par la commune de Charentilly :

- de la parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section A n°119, d'une surface de 556 m², lieu-dit Les Bournais et appartenant à Madame RUFFIN,
 - de la parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section A n°231 lieu-dit La Clergerie, d'une surface de 542 m², appartenant à Madame DE BORDAS ;
- **FIXE** le montant de cette acquisition sur la base de 2,5€/m², soit 1390.00€ pour la parcelle appartenant à Madame RUFFIN et 1 355.00 € pour celle appartenant à Madame DE BORDAS ;
 - **DESIGNE** Maître Martin BEUZELIN, notaire à Rouziers de Touraine, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune de Charentilly ;
 - **DECIDE** l'exploitation de bois d'une partie de la parcelle issue de la division cadastrale de la parcelle section A n°231 située lieu-dit La Clergerie et de prendre à la charge de la commune l'abattage des arbres à hauteur de 1 500€ TTC ;
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

Objet: Validation du choix de la CAO relatif à l'appel d'offres pour le marché public de prestations de fournitures de repas au restaurant scolaire de la commune de Charentilly - DE 2021 041

Madame le Maire rappelle que lors de la séance de conseil en date du 22 avril 2021, il a été décidé de lancer un marché public de prestation de services de restauration scolaire. En effet, le contrat de prestation de restauration avec la société RESTAUVAL prolongé d'une année par délibération en date du 7 mai 2020 prendra fin au 31 août 2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 juin 2021 pour procéder à l'ouverture des plis. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 juin 2021 pour procéder à l'analyse des offres reçues.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 juin 2021 pour procéder à l'analyse finale après questions complémentaires.

Vu la parution référence S6 PA618846 du 5 mai 2021 auprès de la rubrique et de la plateforme des annonces légales communication du journal La Nouvelle République département d'Indre et Loire, concernant une prestation de services de restauration scolaire : préparation sur place et distribution des repas aux enfants de l'école communale maternelle et élémentaire ;

Vu le règlement de consultation du marché public de services de restauration scolaire ;

Vu l'analyse finale de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 juin 2021 ;

Madame le Maire expose :

- **qu'il a été enregistré 4 candidatures telles que suivent :**
 - **RESTAUVAL**
 - **VALEURS CULINAIRES**
 - **SOCIETE 7000 SEAT MEAL**
 - **API RESTAURATION.**

- que le choix de la Commission d'Appel d'Offres est le suivant :

Critère n°1 :

Valeur Technique 50% : 20% pour les denrées, 20% pour les menus et 10% pour les animations

	Candidats selon ordre d'arrivées des plis			
Critère n° 1 dont 20% pour les denrées	RESTAUVAL	VALEURS CULINAIRES	SOCIETE 7000 SEAT MEAL	API RESTAURATIO N
Note attribuée	15	20	5	10
Classement	2	1	4	3

	Candidats selon ordre d'arrivées des plis			
Critère n° 1 dont 20% pour les menus	RESTAUVAL	VALEURS CULINAIRES	SOCIETE 7000 SEAT MEAL	API RESTAURATIO N
Note attribuée	20	17	10	5
Classement	1	2	3	4

	Candidats selon ordre d'arrivées des plis			
Critère n° 1 dont 10% pour les animations	RESTAUVAL	VALEURS CULINAIRES	SOCIETE 7000 SEAT MEAL	API RESTAURATIO N
Note attribuée	7.5	10	2.5	2.5
Classement	2	1	3	3

- Critère n°2 :

Prix des prestations : 50%

	Candidats selon ordre d'arrivées des plis			
Critère n° 2	RESTAUVAL	VALEURS CULINAIRES	SOCIETE 7000 SEAT MEAL	API RESTAURATIO N
Note attribuée	36	42	35	20
Classement	2	1	3	4

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer à chaque candidat la note suivante :

	RESTAUVAL	VALEURS CULINAIRES	SOCIETE 7000 SEAT MEAL	API RESTAURATI ON
Critère n°1 <u>Valeur Technique 50%</u>	42.5	47	17.5	17.5
Critère n°2 <u>Prix des prestations : 50%</u>	36	42	35	20
TOTAL	78.5	89	52.5	37.5
Classement	2	1	3	4

- qu'après analyse des propositions ci-dessus, la société la mieux disante est VALEURS CULINAIRES qui a obtenu la note de 89/100 et se place en 1^{ère} position.
- Qu'il est proposé de valider le choix fait par la Commission d'Appel d'Offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE ET VALIDE le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché public de prestations de services de restauration scolaire : préparation sur place et distribution des repas aux enfants de l'école communale maternelle et élémentaire à la société VALEURS CULINAIRES domiciliée 27 rue Mansart 37300 Joué les Tours au montant de 62 325.00€ HT T soit 65 752.88€ pour une quantité estimative annuelle de 6 500 repas maternels, 10 500 repas élémentaires et 500 repas personnel enseignant et communal ;**
- **DECIDE l'acquisition d'une ligne de self auprès de l'entreprise Bénard pour la restauration scolaire à hauteur de 18 367.87 € HT soit 22 041.44€ TTC**
- **DIT que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel principal exercice 2021;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Remarques :

G. Dubois demande si le personnel déjà en place sera repris.

Madame le Maire répond qu'une proposition sera faite au personnel déjà en place, comme il avait été expliqué lors de la réunion du 4 mai dernier. Le cahier des charges stipule la reprise du personnel.

Elle précise que la formule ligne de self retenue sera mise en place dès la rentrée scolaire prochaine.

Les maternels continueront de prendre leur repas à table, le self commence à partir des élèves de CP.

Objet: Propositions et choix relatif à la mise en place de délégation de service public pour un accueil périscolaire - DE 2021 042

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé lors de la séance du 22 avril 2021 de lancer une consultation pour la gestion et l'organisation d'un accueil périscolaire pour l'école communale de Charentilly dès la rentrée prochaine.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la rubrique et sur le site des Annonces Légales du journal La Nouvelle République en date du 7 mai 2021.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 juin 2021 pour l'ouverture des plis et a déclaré la consultation infructueuse en raison de l'absence de candidatures déposées ou remises.

Il a été procédé à un marché public négocié sans publicité et 4 prestataires ont été consultés : FRMJC CENTRE, Fédération Léo Lagrange, Charlotte Loisirs et PEP 37. Deux seulement ont répondu.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juin 2021 pour procéder à l'analyse des propositions et procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection tel que suit:

	Charlotte Loisirs	PEP 37
Horaires	Matinée : 7h00-8h30 Après-midi : 16h15-18h45	Matinée : 7h00-8h30 Après-midi : 16h15-18h45
Personnels prévus	1 directeur 1 animateur 1 personnel communal	1 directeur 4 animateurs de 16h15-17h15 2 animateurs de 17h15-17h45 1 animateurs de 17h45-18h45 (aide aux devoirs avec les bénévoles en continuité)
Entretien des locaux	communal	1h00 de ménage par jour
Budget	38 368€/an Produits estimés familles : 12 960€ Reste à charge pour la commune : 25 408€	46 807€/an Produits prévisionnels (Familles, CAF) 30340€ Reste à charge pour la commune 16467€
Moyens mis en œuvre pour la prestation		Malle de jeux (Ludobus) renouvelée à chaque période scolaire (1900 JEUX ET JOUETS° Service culturel peut amener des supports Animations : Hip Hop, dessin, graffiti, ateliers d'écriture
Pause Méridienne		Réunions d'enfants Activités artistiques Jeux, sport Inscription par période ou à l'année

Les marchés sont conclus pour une durée ferme allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 renouvelable pour une période de un an.

Après avoir entendu le rapport fait par Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide de retenir la proposition de la CAO et de valider la décision de la commission d'appel d'offres ;**
- **Approuve les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec le prestataire PEP 37**
- **Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget prévisionnel 2021 ;**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.**

Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan

Conseil communautaire : le 23 juin 2021

G.. Guyon fait un compte rendu du conseil communautaire

Lors du dernier conseil communautaire un collectif citoyen a manifesté devant les locaux de la Communauté de Communes à Saint Antoine du Rocher. Ce collectif s'est constitué suite à la mise en place de la TEOM. Il est rappelé que les délégués communautaires de la commune de Charentilly avaient été les seuls à voter contre cette TEOM.

Il a été proposé de modifier le nom de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles – Pays de Racan en Communauté de Communes de Gâtine Racan. Cette proposition a été votée et adoptée. Il sera nécessaire de délibérer dans chaque commune.

Il a été instauré la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de Communes.
Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 septembre prochain sans public.

Conseil d'école : le 9 juin 2021

B. Parisis fait un compte rendu.

Année particulière du fait des différents protocoles sanitaires et des obligations que les mesures sanitaires ont entraînés.

La cour a été zonée, les récréations ont été alternées. Sur le temps cantine, le non brassage des élèves a été respecté, 3 services et groupes espacés. Sur le temps garderie, les enfants ont été répartis par groupes.

Les séances de piscine ont été moins nombreuses que prévu accueil de 2 classes seulement en simultané sur le site.

Les CE2 ont passé leur permis piéton et les CM leur permis internet.

Pour la rentrée scolaire 2021/2022 :

- L'équipe enseignante reste la même et mesdames Cormier et Lemarié conservent leur poste.
- Effectif de 145 élèves prévus répartis comme suit :
 - 1 classe de PS/MS
 - 1 CLASSE MS/GS
 - 1 CLASSE GS/CP
 - 1 CLASSE CP/CE1
 - 1 CLASSE CE2/CM1
 - 1 CLASSE CM1/CM2

Commission voirie CCGC-PR : le 22 juin 2021

G. Guyon fait un compte rendu.

Le marché obtenu par l'entreprise COLAS arrive à son terme en 2022 (environ 5.3 millions de budget). Vote d'une extension de budget à hauteur de 700 000€ pour 2022.

Balayeuse : transfert de charges en fonction du métrage pour chaque commune. Commune de Charentilly : 3800€.

Le territoire de Racan bénéficie de la balayeuse. Trop contraignant en raison de la distance à parcourir et de la vitesse de déplacement à raison de 25km/h de la seule balayeuse de la CCGC-PR. Une consultation est en cours pour mettre en place un prestataire au lieu d'acheter une nouvelle balayeuse.

Réunion du CCAS : le 30 juin 2021

B. Parisis fait un compte rendu.

Les 61 foyers concernés ont été répartis entre les 8 membres du CCAS, qui, durant l'été, prendront des nouvelles des séniors de la commune et mettront en place une distribution de brumisateurs dès que la température deviendra caniculaire.

Des brumisateurs seront donc achetés à cet effet et seront disponibles en mairie.

Les membres du CCAS, à l'unanimité, approuvent l'idée de reconduire le projet prévu initialement pour le Noël 2020, à savoir : une journée espagnole avec un spectacle de flamenco suivi d'une animation musicale/dansante.

Le repas serait aussi sur le thème de l'Espagne : Tapas, sangria, gazpacho, paëlla, pastéis de nata (par exemple)

La société CDB production a proposé un devis le 29 novembre 2020 pour une « formule SPAIN » avec :

* 2 danseuses, 1 chanteuse, un technicien son et lumière.

* 45 mn de spectacle pendant le repas et une animation dansante après le repas jusqu'à 18h.

* Accueil des convives par les artistes et photo souvenir après le spectacle avec les artistes. Pour un coût de 1000,00 euros déplacement inclus.

Il sera proposé aux aînés de choisir entre la participation à cette journée/repas/spectacle et un cadeau gourmand dans l'esprit de celui qui avait été offert à Noël 2020.

L'ASEPT 37 reprend l'organisation de ses ateliers, suspendus à cause de l'épidémie.

Neuf ateliers « Nutrition Santé Séniors » hebdomadaires, en octobre et novembre, de 2h, seront proposés après une réunion de présentation le mardi 21 septembre 2021 à 10h30.

En parallèle, 11 ateliers « Mémoire PEPS Eurêka » hebdomadaires de 2h30 seront également proposés d'octobre à janvier après une réunion d'information qui aura lieu le jeudi 16 septembre à 14h30.

Il est prévu d'organiser à la rentrée une réunion au cours de laquelle les aînés pourraient venir s'informer sur les différents dispositifs qui peuvent leur être proposés afin de faciliter leur quotidien : repas livrés à domicile, mobilité solidaire, La poste, Présence verte, aide à domicile, ménage, entretien des espaces verts etc...

Mme Marie Thérèse Guerche domiciliée 22 rue de l'Arche, aura 100 ans le 22 juillet 2021.

L'association des Fils d'Argent pense organiser une journée champêtre le 24 juillet et aurait le projet de fêter cet anniversaire.

Commission tourisme du 20 mai 2021

Annie Fontaine fait un compte rendu.

1 -Taxe de séjour

Les élus sont d'accord pour instaurer une taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2022.
Les tarifs s'alignent sur ceux de nos voisins : environ 1 € par nuit et par personne dans un gîte.
Une fois les frais de collecte déduits, la taxe sera-t-elle rentable ?

2 – Projet randonnées pédestres

L'entretien des chemins et du balisage reste à la charge des communes.

Une fois les sentiers actualisés et les plaquettes de communication réalisées par les communes, le service tourisme en fera la promotion et participera à la promotion d'événements autour de la randonnée, toujours en lien avec les communes et les associations locales.

Un dossier de demande de subvention a été déposé au titre du LEADER pour la création d'un poste de chargé(e) de projet randonnées et animation touristique.

3 – Saison des Goûters et dîners du patrimoine

Les dépliants ont été déposés en mairie.

Commission CCGC-PR environnement du 2 juin 2021

Annie Fontaine fait un compte rendu.

Plan climat air énergie territorial

Réunion consacrée à l'adaptation du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) à notre territoire.

Il s'agit en fait de prendre connaissance du travail effectué par la mandature précédente et de modifier ce qui nous semble poser problème.

Pour prendre connaissance du **PCAET** consulter le site du *Pays de Loire Nature*.

Liste des actions envisagées :

1. Promouvoir les éco-matériaux dans la rénovation énergétique et inscrire les dynamiques locales dans la structuration des filières régionales
2. Animer, sensibiliser et coordonner les économies d'énergies
3. Favoriser la réhabilitation énergétique
4. Lutter contre la précarité énergétique
5. Augmenter la part des énergies renouvelables sur le pays
6. Anticiper les conséquences du changement climatique dans les aménagements urbains
7. Développer et organiser le tourisme nature
8. Accompagner la forêt et l'agriculture face au changement climatique
9. Gérer l'eau en fonction du changement climatique
10. Réduire l'empreinte carbone des déplacements automobiles et promouvoir et développer les déplacements alternatifs à la voiture
11. Réduire les distances
12. Développer le covoiturage pour les loisirs
13. Améliorer l'offre ferroviaire et l'accès aux gares
14. Réduire l'empreinte énergétique et carbone des collectivités
15. Améliorer l'emprunte carbone du fret
16. Mobiliser les entreprises du territoire autour des questions énergies/climat/déchets
17. Soutenir les circuits alimentaires de proximité
18. Soutenir le développement de la filière bois sur le territoire
19. Faire en sorte que l'agriculture produise des énergies renouvelables
20. Soutenir et développer des pratiques agricoles durables et accompagnement vers une viticulture raisonnée
21. Augmenter le stockage carbone des zones humides et des milieux agricoles
22. Améliorer la gestion des milieux forestiers pour une meilleure prise en compte des risques incendie
23. Promouvoir la santé à travers le plan climat
24. Assurer l'accompagnement et le suivi du plan climatique

Le plan climat est un document réglementaire. Il conditionne certaines règles d'urbanisme. Si on décide, par exemple, que 25 % d'une construction doit être composée d'éco-matériaux ; aucun permis de construire ne respectant pas cet impératif pourra être délivré.

(Eric LAPLEAU est favorable au développement de la filière paille)

Le plan climat sera arrêté fin 2021.

Le projet de territoire

Le projet de territoire est à finaliser.

- Que fait-on pour l'entretien des rivières ?

- Valorisation du bois des rives ?
- Sensibiliser les propriétaires ?
- Inciter les propriétaires à se regrouper (pour vendre les chênes par exemple) ?
- Opérer une sélection des essences à replanter ?

Los objectifs :

- 1-Protéger l'environnement
- 2-Etre efficaces à court terme
- 3-Créer de la richesse

Réflexion à poursuivre ...

La fête de l'environnement 2021

Elle aura lieu aux Rouchoux le dimanche 4 juillet.

Stands associations + restauration.

Besoin de bras.

Commission CCGC-PR communication du 29 juin 2021

Quentin BONVALLET-DAMOISEAU fait un compte-rendu.

Guillaume DUBOIS et lui-même ont assisté conjointement à la réunion présidée par Flavien THÉLISSON, en visioconférence.

Lors de cette réunion a été présenté l'extranet de la communauté de communes, qui consiste en une plateforme de partage de documents au sein des membres de la commission, de manière que chaque commune ait à sa disposition les supports de communication de l'EPCI (logos, flyers, images, etc.). Flavien THÉLISSON a de nouveau annoncé la refonte des sites de la communauté de communes, avec notamment la mise en concurrence de plusieurs prestataires pour la refonte du site dit « institutionnel ».

Il a aussi été évoqué le changement des mois de parution du semestriel Racine, bulletin communautaire, qui sera dorénavant distribué en avril et en octobre, de manière à ne pas chevaucher d'une part les vacances d'été et d'autre part les fêtes de fin d'année.

De même, il a été rappelé que le calculateur pour la nouvelle TEOM était disponible sur le site institutionnel et que les communes sont incitées à le partager.

Ensuite, il a été évoqué la communication à venir autour des ordures ménagères, avec entre autres l'extension des consignes de tri (qui fera l'objet d'un courrier aux habitants) et de l'ouverture des déchetteries à tout le monde ainsi que la création de zones de dons.

Enfin, à la suite du changement de nom acté lors du dernier conseil communautaire, le vice-président a annoncé l'élaboration à venir d'un nouveau logo.

Commission CCGC-PR Sport-Loisirs

Aucun délégué communal n'a participé à cette réunion.

Commission culture CCGC-PR le 15 juin 2021

Muriel Cheruau fait un compte rendu.

Réseau des bibliothèques :

A ce jour, le réseau est constitué de 6 bibliothèques. 3 intégrations prévues :

Rouziers-de-Touraine à l'automne (effective au 23 novembre)

Bueil-Villebourg dans le courant de l'année
Saint-Antoine-du-Rocher en 2022
Organisation d'un jeu escape game grandeur nature sur le réseau des
Bibliothèques en mars 2021

3 objectifs :

Faire découvrir ou redécouvrir la bibliothèque

Attirer des personnes non-inscrites

Renforcer l'idée de réseau

6 bibliothèques

15 séances

74 participants

Projet de territoire 2020-2026

Recensement des lieux exploitables des communes

Programmation culturelle Semestre 2

6 projections décentralisées de l'espace culturel Les Quatre Vents

- Charentilly
- Saint Antoine du Rocher
- Saint Roch
- Bueil en Touraine
- Villebourg
- Epeigné sur Dême

Interventions musicales

19 communes sur le territoire

4 musiciens intervenants

100 classes dans 22 écoles

+ de 2000 élèves de la très petite section au CM2

Intégration de St Aubin à la rentrée pour 1h10 d'intervention dans 2 classes

Pas d'intervention à Villebourg actuellement

Groupes de travail

Constitution de groupe d'étude sur : Conditions PACT 2022 et une politique des résidences d'artiste(s)

PACT :

De plus en plus de projets sont intégrés à la demande de subvention régionale PACT pour un montant de subventions qui, lui, reste inchangé. Des règles d'intégration au projet peuvent être proposées au conseil d'administration afin de tendre vers une réelle coordination de Projet Artistique et Culturel de Territoire.

RESIDENCES :

Les demandes sont elles aussi de plus en plus nombreuses, l'idée est de définir un axe concernant le soutien à la création artistique.

Informations diverses

Construction/refonte des sites Internet « Les Quatre Vents » et « Culture » à venir.

Recherche de bénévoles pour les séances de cinéma Tout Public (1 jeudi par mois) et Jeune Public (1 samedi par mois). Il s'agira de tenir la billetterie pour Ciné Off. Et bien sûr visionner le film ensuite.

Volontaire ? Prenez contact avec le service Culture : 02 47 29 83 80.

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil que le contrat concernant les photocopieurs de la mairie et de l'école prenant fin à la fin de l'année, une consultation a été réalisé auprès de BMS, actuel prestataire, et de LG Système. Madame le Maire expose les 2 propositions et après avis et vote, la société LG Système est retenue.

Madame le Maire informe qu'une réunion est organisée par les stagiaires de l'Université de Tours concernant les castors et les relations entre les habitants et la nature vendredi 2 juillet à 18h30 dans la salle polyvalente.

Annie Fontaine informe les membres du conseil que les journées du patrimoine se dérouleront les 18 et 19 septembre prochains. Le domaine de Monsieur J. Bullenger sera ouvert au public et un calligraphe de la renaissance, Eric Montigny, fera une animation. Les scolaires pourront faire une visite du domaine le vendredi après-midi.
L'église de Charentilly sera ouverte au public également de 10h00 à 18h00.

Madame le Maire remercie l'association Bois et Lumière pour la création de décorations en cours.

G. Guyon rappelle les travaux de voirie en cours rue du Gâte Soie relatif à l'écoulement des eaux pluviales.

Un bicouche sera posé sur le chemin menant à la STEP, une écluse sera réalisée rue de la Croix Saint Jean.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 26 août prochain à 19h00 pour fixer les tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Une commission école aura lieu le 2 août prochain à 20h00.

Fin de séance 21h30

Valérie BOUIN		Ghislain GUYON
Brigitte PARISIS		Jean AGEORGES
Muriel CHERUAU		Marc RUÉ
Ghislaine MOREAU		Ludovic LAUNEAU
Annie FONTAINE		Guillaume DUBOIS
Nathalie JAUNASSE		Quentin BONVALLET- DAMOISEAU
Patrick LEHAGRE		Martine DEMEURÉ
Jacques MOTARD		